Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

BRESIL – Défaut d’étiquetage du soja transgénique

Par

Publié le 05/05/2003

La loi (n°131) qui autorise à écouler commercialement la production brésilienne de soja transgénique (cf. Inf’OGM n°40) cultivé illégalement, comprend un article qui oblige à étiqueter les produits contenant ce soja. Or, reconnaît le président de la Fédération des Agriculteurs du Rio Grande do Sul, ce soja a été mélangé au soja conventionnel. Les amendes pour non étiquetage des produits contenant des OGM peuvent aller jusqu’à 6000 $. L’Institut de Défense des Consommateurs (IDEC) a annoncé qu’il effectuera des tests de détection sur tous les produits contenant du soja. « Si le Brésil se rend, la résistance aux OGM des autres pays s’écroulera », explique Jean-Marc von der Weid, coordinateur de la « Campagne pour un Brésil sans OGM ». Le soja transgénique pourra être commercialisé jusqu’au 31 janvier 2004, après quoi il devra être détruit par incinération et les champs nettoyés. Récemment, Monsanto a exigé des royalties sur la récolte de ce soja transgénique, estimant que l’illégalité de sa culture ne rompait pas le droit des brevets.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/bresil-defaut-detiquetage-du-soja-transgenique/